

Procès verbal

Le mardi 18 juin 2024 à 20 H 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Didier PONCET.

Secrétaire de la séance : Stéphane PRAS

Présents : Didier PONCET, Thierry CLEMENCON, Laurent BRUEL, Laurent LOIZZO, Sandra GARRMIER, Elodie BOURG, Simon CONSTANS, Jean-Christophe DUBOST, Irène MICHON, Stéphane PRAS, Georges TRAVARD

Représentés : Suzanne MANISSOLLE représentée par Thierry CLEMENCON, Patricia SESSEGOLO représentée par Irène MICHON

Absents et excusés : Aurélien MAILLET-FEUGERE, André SANGLE

Ordre du jour :

- . approbation du PV du conseil municipal du 16 mai 2024
- . organisation des élections législatives du 30 juin et 7 juillet
- . convention CAF micro-crèche
- . installation composteur
- . Compte de gestion CCAS clôture 2023
- . SIEL objets connectés
- . plan de solarisation
- . séance de travail et questions diverses

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV de la séance précédente du 16 mai 2024.

DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UN MONTE CHARGE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA MICRO-CRECHE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de prévoir un monte-charge pour l'accessibilité de la micro-crèche. Il sera installé contre le mur de l'école publique. Un devis a été demandé à la société Auvergne Ascenseur. Il s'élève à 42 157, 50 euros HT.

M. le Maire propose de valider ce devis et de demander une subvention auprès du département de la Loire, au titre des enveloppes de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- . approuve le devis de 42 157, 50 euros HT pour un monte-charge
- . mandate M. le Maire afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire, au titre des enveloppes de solidarité
- . dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- . autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir, matérialisant la présente délibération.

COMPTE DE GESTION CCAS 2023

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de valider le compte de gestion du CCAS 2023 élaboré par le comptable public (ce compte de gestion a été établi par le comptable afin de pouvoir effectuer les opérations de clôture du CCAS au 31 décembre 2022)

Après s'être fait présenter le compte de gestion du CCAS 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2023 du CCAS établi par le trésorier. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

subvention au Basket Club Crémeausien

M. le Maire rappelle au conseil que l'inauguration d'une fresque réalisée par les enfants de l'école a eu lieu au complexe sportif le vendredi 7 juin, en partenariat avec le Basket Club Crémeausien. M. le Maire propose de verser une subvention au Basket Club Crémeausien d'un montant de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100 euros au Basket Club Crémeausien. M. le Maire est chargé du mandatement de cette subvention.

Loyer BS DALLE

M. le Maire rappelle que les gérants de l'épicerie Vival (société BS Dalle) louent les locaux de l'épicerie à la municipalité. (montant du loyer mensuel : 410 euros HT soit 492 euros TTC)

Etant donné que la boulangerie cesse son activité au 30 juin, il est nécessaire de prévoir un dépôt de pain pour la population. Les gérants de l'épicerie Vival ont accepté de gérer ce dépôt de pain dans l'attente d'un éventuel repreneur. La municipalité souhaite que la boulangerie reprenne son activité au plus vite.

M. le Maire propose de ne pas encaisser de loyer à la société BS Dalle à partir du 1^{er} juillet 2024 pendant la période où ils assureront le dépôt de pain, jusqu'à l'installation d'un repreneur, afin de compenser les frais de gestion induits par ce surcroît d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire. Les gérants de l'épicerie ainsi que le comptable public en seront informés.

DECISION DE GOUDRONNER L'ALLEE PRINCIPALE DU CIMETIERE APPROBATION DE DEVIS

M. le Maire propose de faire goudronner l'allée centrale du cimetière pour des questions d'entretien et afin de faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Un devis a été établi par la société Eiffage, pour un montant de 26 119, 92 euros ttc ; M. le Maire propose au conseil de valider ce devis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (moins une abstention) :

- . décide de faire goudronner l'allée centrale du cimetière,
- . autorise le Maire à signer le devis de la société Eiffage qui s'élève à 26 119, 92 euros ttc et accepte les conditions de ce devis,
- . dit que les crédits sont inscrits au budget

Règlement des services périscolaires

M. le Maire propose d'instaurer la garderie payante à la rentrée 2024.

. le matin à partir de 7 H 30 jusqu'à 8 H 30 : tarif 0,50 euros

. le soir de 16 H 15 à 18 H 15 : tarif 1, 50 euros

Ne sont pas concerné par la garderie payante les enfants qui prennent le car scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le nouveau règlement des services périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

. les bureaux de vote des élections législatives du 30 juin et 7 juillet sont mis en place

. la convention CAF pour la micro-crèche a été signée afin de pouvoir bénéficier de la subvention pour un montant de 91 347 €

. deux composteurs seront installés sur la commune ; Une réunion publique sera organisée par la CCPU le lundi 1er juillet à 20 H à la salle Abbé Grosbost. (ils devraient être installés dans le bourg, par exemple vers la résidence Marguerite et sur la petite place jardin publique rue du bas château). L'inauguration aura lieu le lundi 8 juillet.

. Objets connectés : le conseil est informé qu'il sera possible de signer une convention avec le SIEL pour la gestion des objets connectés.

. proposition d'achat d'un terrain : un couple de riverains à Cozilly propose à la commune d'acheter leur parcelle cadastrée G 799 (d'une superficie de 419 m²) en face de la Croix à Cozilly. Le conseil ne donne pas suite.

. projet artistique école publique : deux artistes (atelier Médicis) ont travaillé avec la directrice de l'école publique Mme Gardant sur un projet artistique. Il s'agit d'objets fabriqués, (dans le style d'automates) et qui raconte des histoires du village (par exemple, les princesses de la Tour, les souterrains de Crémeaux...) Ces créations seront installées dans divers endroits du village et devraient être exposées lors du marché du terroir du 5 juillet.

. Plan de solarisation :

Le SIEL, pour le compte de la CCPU, a répertorié les toitures favorables à accueillir les panneaux solaires.

Pour Crémeaux, ce sont les toitures de la halle des sports, boulodrome et éventuellement une ombrière sur le parking. Le conseil se donne du temps de réflexion jusqu'au prochain conseil municipal.

. école : un habitant de Chérier (ex habitant de Crémeaux) souhaite continuer de pouvoir scolariser ses enfants à l'école de Crémeaux. Le Maire de Chérier ne s'y oppose pas mais a fait savoir à la commune qu'il ne participerait pas aux frais de scolarité.

. cantine : M. le Maire a vu la directrice de l'Esat. Il serait peut-être possible de faire manger les plus grands avant les plus petits qui seraient plus tranquilles pour manger, c'est en cours d'étude par l'Esat.

. remerciements : l'association Sourires d'Urfé a remercié pour la subvention versée. Plusieurs mamans également ont remercié la mairie pour l'organisation de la fête des mères, ces remerciements sont appréciés.

. médecin : en complément des contacts en cours afin de recruter un médecin, le centre de Santé du Marais a été contacté pour les informer que la commune est en recherche d'un médecin. Ils vont diffuser l'information.

. boulangerie :

La boulangerie cessera son activité au 30 juin. Le dépôt de pain sera assuré par le VIVAL afin de compenser les frais occasionnés. Le conseil décide de leur appliquer un loyer gratuit pendant la période où ils rendront service aux citoyens (cf délibération). Un contact sera pris avec M. et Mme Paire pour éventuellement acheter le bâtiment.

. panneaux de signalisation : des devis sont en cours afin d'harmoniser les panneaux (fléchages, textes). Chiffrage estimatif environ 1500 euros HT. Le conseil donne son accord.

. installation panneau / bâche à la salle de Basket : la société Multiletres offre la pose ce qui est apprécié.

. Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine : les 14 et 15 septembre, le SMMM organise deux journées sur le thème de la convivialité

. marché du terroir : des annonces seront faites par Activ radio. Environ 25 exposants sont prévus pour le 5 juillet. Il y aura des ateliers notamment pour les enfants.